

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****SOUS-AMENDEMENT**

N ° 3559

présenté par  
Mme Thill

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

-----

**AVANT L'ARTICLE PREMIER**

A la fin de la phrase, ajouter les mots suivants :

", cette assistance médicalisée à mourir ne pouvant être demandée par des personnes faisant l'objet d'une peine pénale de détention à perpétuité".

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le sous-amendement vise à exclure les détenus à perpétuité.